



Compte-rendu de la réunion du pôle école du jeudi 23 mai 2013

→ **Débat du matin : état des lieux après la bataille contre la réforme des rythmes scolaires.**

Les villes qui se lancent en 2013

- 76 communes se lancent en Gironde.
- 3 communes seulement dans les Alpes-Maritimes (2 petites villes et 1 petit village).
- **Dans le Var**, 14 communes, beaucoup de petites communes et la ville de Brignoles, poids du politique, notamment du PS ; tout a été imposé par les mairies, sans aucune discussion.
- **Dans l'Allier**, ce sont 35 communes qui y vont en 2013, à noter qu'un député PS a négocié la transformation d'une fermeture de classe en poste fléché et, en échange a obtenu que le maire se lance en 2013.
- **Dans la Loire**, Roanne s'est lancée et est le fer de lance de l'application du décret ; la FCPE se mobilise à fond pour la réforme.
- **Dans l'Ariège**, où 98 % des communes se lancent en 2013, il faut noter l'importante insertion dans le débat du PS et de certaines organisations syndicales, ce qui s'est traduit par de grosses pressions, du genre, pas de remplaçants pour les communes qui choisiraient le samedi. Cette emprise du politique conduit à un certain écœurement.
- **Dans la Haute Garonne**, c'est 80 % ; à noter que Toulouse était restée à quatre jours et demi.
- **En Meurthe-et-Moselle**, 10 communes dont les 3 communes d'environ 1 000 habitants, qui ont pour maire un des députés socialistes. La seule ville importante qui devait changer dès 2013 est Toul ; mais le maire a été mis en minorité au conseil municipal, grâce à l'action des enseignants et surtout des parents ; les enseignants de maternelles sont les plus inquiets, à cause du rôle des ATSEM. Une commune a demandé à choisir le samedi matin. Le conseil général, pourtant PS, a manœuvré en catimini pour le report : 300 000 € à déboursier en plus pour les transports, c'est une sacrée somme.
- **La Nièvre** applique à 67 % le décret en 2013, cela s'explique par l'environnement politique, la forte implantation du PS, ainsi que le fait que des expérimentations ont déjà eu lieu à Nevers.
- **En Côte d'Or**, deux villes appliquent le décret. Or, dans les deux, les enseignants et les conseils d'école ont fait remonter des avis défavorables, et ce, malgré un travail de concertation (d'intégration en fait) mené avec le SNUipp et les directeurs. Les parents mènent la fronde à Dijon. Les IEN sont prêts et les APC doivent être bouclés très vite : la hiérarchie et le PS veulent éviter le débat pendant les municipales.
- **En Saône-et-Loire**, une énorme pression du PS. Par exemple, dans la circonscription de Louhans, une réunion « ronron » avec le député, les directeurs, tous les officiels, pour faire passer la pilule, a été perturbée par des syndicalistes (CGT, SNUipp) qui se sont invités et ont mis le bazar.
- **Dans le Nord**, beaucoup de communes ont choisi de reporter, malgré la propagande de la région rose, qui essaie d'endormir tout le monde.

- **Dans l'Essonne**, ce sont des villes des zones urbaines (nord et ouest) qui sont dans le coup ; les villes du sud ont renoncé tout de suite, sans débat. Evry fait campagne sur le thème : « la réforme coûtera 0 euro » et La-Ville-du-Bois, qui, pourtant, est déjà dans une organisation avec le mercredi, ne s'est pas lancée.
- **En Seine-Saint-Denis**, 5 communes passent aux 4 jours et demi en 2013. Celles qui n'ont pas pris place dans les groupes de travail, qui ont décidé de laisser tomber n'ont tout simplement pas les ronds.
- **Dans les Hauts-de-Seine**, aucune commune n'a choisi de se lancer en 2013, voilà un mauvais élève pointé par la FCPE.
- **A Paris**, l'emprise du politique est énorme ; il y avait enjeu national à ce que Paris se lance. Delanoë a tout fait, y compris interpeller publiquement le recteur et obtenir 7 postes de RASED en plus, qui n'étaient pas prévus dans la dotation initiale, en s'adressant directement au ministre.

Commentaires sur la lutte passée et sur l'état actuel du rapport de forces

- **En Gironde**, les collègues étaient « vent debout » contre la réforme, il y avait une forte attente de grève. Mais l'intersyndicale s'est vite réduite à la CGT et FO. Malgré une grosse journée du 12 février, le travail de sape du SNUIPP a fini par payer.
- **Dans les Alpes maritimes**, une mobilisation molle, sauf le 12 février ; sans le SNUipp, la mobilisation est vraiment moins importante.
- **Dans l'Allier**, le conflit a été compliqué par l'antagonisme entre le SNUipp et FO et par le fait que le chef-lieu, Moulins, était déjà en rythmes aménagés avec le mercredi matin. En revanche, les 20 fermetures de classe ont aidé à la mobilisation le 12 février.
- **Dans la Loire**, comme dans le reste de l'académie de Lyon, nous sommes à quatre jours depuis 1991. Les collègues se sont donc mobilisés contre le travail le mercredi, ce qui, manifestement, pose problème aux camarades. Un rôle démobilisateur du SNUipp, avec un sentiment de trahison de la part des collègues, mais le syndicat majoritaire a obtenu ce qu'il voulait : le fin du mouvement. Sans le SNUIPP ni la FCPE, la mobilisation est impossible ; malgré tout, des salariés parents d'élève se sont inquiétés et ont diffusé une pétition.
- **En Côte d'Or**, au début, une riposte unitaire (CGT, SNUIPP, FO, CNT) s'est organisée. Après avoir vaguement accompagné, le SE a laissé tomber ; comme ailleurs, le SNUipp a joué sur les enjeux locaux. Maintenant, il est passé à autre chose. FO a tenté de lancer un mouvement de motions des conseils des maîtres dans les écoles. Mais, sur 1879 écoles, seules une trentaine ont rédigé et envoyé des motions. Il y a eu des audiences, des rassemblements, mais le poids de la CGT est peu important.
- **Dans le Nord**, les collègues ne trouvent rien de bien au décret. Mais le SNUipp ne tire pas dans le sens de la lutte, la CGT se retrouve donc avec SUD.
- La lutte est compliquée dans **l'Essonne** en raison des relations intersyndicales qui sont désormais bilatérales : la CGT parle avec tous les autres, qui ne s'adressent pas la parole entre eux. Face à cette division, les collègues se sont pris en main et sont entrés en lutte ; ce sont les diverses annonces de report qui ont permis de calmer le jeu. Depuis, l'utilisation du Power Point de la CGT a été bien utile. Par ailleurs, les rythmes ne sont pas le sujet principal, il faut aborder la déconnexion des temps, cela est très fructueux.
- **Dans le Cantal**, la lutte a peu pris. D'abord, avant 2008, on travaillait le mercredi matin, la FSU n'a pas bougé, l'UNSA était pour ; il ne restait que la CGT et SUD, qui sont peu influents : c'était risqué de se lancer dans l'action.
- **En Seine-Saint-Denis**, dans les AG de grévistes, on a beaucoup parlé de la loi d'orientation.

- **Dans les Hauts-de-Seine**, la lutte s'est construite et développée en l'absence et contre le SNUipp. Dans le nord du département, pas mal de collègues ont fait de 4 à 7 jours de grève, avec le soutien de SUD et de la CGT, et, à un degré moindre, de FO. C'est la preuve que l'on peut lutter sans le SNUipp ; mais il faut y aller. Nous n'avons pas choisi la bataille sur les rythmes, mais lorsque les collègues ont décidé d'y aller, nous nous sommes entièrement consacrés à une tâche : faire grandir cette lutte.
- **A Paris**, une grosse lutte, avec le 22 janvier notamment ; elle continue, il y aura une grève le 6 juin (jour du CDEN) et une autre le premier mercredi de la rentrée.
- **(Yvon Sec. nat)** La situation est désormais différente, nous allons passer d'une lutte nationale à de multiples luttes locales. Il nous faudra partir de ces grèves locales pour amplifier, à l'avenir.

Commentaires sur le fond

- **En Gironde**, les syndicats qui n'étaient pas dans la lutte, ou ne sont pas allés au bout, demandent une journée banalisée pour gérer la réforme. Par ailleurs, la hiérarchie presse pour que les gens se réunissent et organisent les choses dans les autres villes.
- **Dans le Var**, ce qui s'organise autour de Brignoles laisse planer la menace d'une rentabilisation des agents territoriaux. Le problème des locaux est largement posé (utilisation d'Algecos). Le périscolaire, à Brignoles et dans les alentours, est payant, attention à la colère des parents lorsqu'ils vont s'en apercevoir. Il se profile de gros problèmes pour les parents salariés.
- **Dans l'Allier**, ce qui ressort le plus est le problème des transports scolaires (100 000 € de plus).
- **Dans l'Ariège**, ce n'est pas l'enfant qui est au cœur de la réforme, mais les transports scolaires. Parmi les conséquences de la future application de la réforme, on peut citer une remise en cause de la spécificité de la maternelle, des mises en place de l'école du socle (notamment à Vicdessos), des discordes au sein des équipes et, cerise sur le gâteau, une circulaire de la DASEN indiquant que, comme les activités périscolaires seront payantes, les élèves dont les parents n'ont pas les moyens devront être pris en charge ... par les enseignants dans le cadre des APC.
- **Meurthe-et-Moselle**, est-ce le fond du problème, les rythmes scolaires ?
- **En Côte d'Or** les réticences des uns et des autres viennent du manque de moyens des communes rurales et de la hausse des tarifs des transports.
- **En Saône-et-Loire**, les réunions des conseils d'école, souvent avec les IEN, laissent apparaître que, dans pas mal de communes rurales, il va être impossible d'appliquer la réforme ; les problèmes sont : la difficulté à recruter des animateurs, et, par voie de conséquence, leur qualification ; le manque de locaux et les transports scolaires. Cela risque de provoquer des tensions énormes. Même dans les villes, des tas de problèmes existent ; ainsi la municipalité PS de Chalon-sur-Saône, qui a déjà du mal à gérer l'actuel périscolaire lié à la cantine, a dû reculer. Les camarades et les collègues espèrent que cela sera tellement le bordel en 2013 que tout sera remis à plat ensuite.
- **En Seine-Maritime, en Pays-de-Caux**, les gens qui gèrent les transports scolaires expliquent qu'il ne sera pas possible d'effectuer le ramassage le mercredi midi. Les maires ruraux sont par ailleurs dans l'incapacité d'organiser le périscolaire, car le recrutement est difficile, voire impossible ; malgré l'exemple du jardin dans la commune vanté par le SNUipp. Par ailleurs, la question de la mobilité des personnels territoriaux dans les Rİ est aussi au centre des préoccupations.
- **Dans le Rhône**, toute la propagande est centrée sur l'école Gilbert Dru, à Lyon, un modèle de mise en place des rythmes, mais qui bénéficie de moyens exorbitants (2 associations présentes en permanence, 2 fois plus de personnels pour l'interclasse et, au sein du 5^{ème} arrondissement, lequel possède un fort tissu associatif). Mais, il n'y aura pas les moyens d'organiser les choses de la même manière dans les autres arrondissements, dans les autres communes.

- **Le SDEN 15** pense que la réforme des rythmes scolaires est « un problème de tuyauterie » ; il y a des questions bien plus importantes, par exemple les 14 suppressions de postes dans le département. Par ailleurs, les APC, impliquent un accroissement des différences entre les communes ; beaucoup n'ont pas de moyens.

- Que va donner la mise en place de la réforme en **Seine-Saint-Denis** ? Au hasard, une multiplication des statuts précaires, une volonté d'utiliser et de rentabiliser les locaux et de rentabiliser aussi les personnels (les animateurs), en décalant les horaires d'entrée et de sortie. Il y a par exemple, pour les maternelles, un tri pour la sieste, déjà entamé à cause du manque de dortoirs. La commune d'Aubervilliers a ainsi, d'ores et déjà, une seconde rentrée de l'après-midi à 14 h 30. Le mot d'ordre est simple : « Tu manges à la cantine, tu fais la sieste, tu ne manges pas, pas de sieste. » Ce sont les familles les plus pauvres qui en sont victimes, car elles sont privées de cantine (cas où les deux parents ne travaillent pas). Avec l'arrivée de la réforme, la pause méridienne sera poussée jusqu'à 14 h 30, et la sieste se fera donc sur du temps périscolaire. Certaines communes donneraient bien la cantine au privé, pour récupérer du personnel. D'autres recrutent des contrats avenir, et il est possible que les EAP soient aussi sur le périscolaire. Les activités seront payantes, ce qui va causer des problèmes aux parents, notamment des familles modestes. Il y a enfin une grosse confusion autour des APC, l'annualisation du temps de travail des ZIL et brigades est en perspective.

- **Dans les Hauts-de-Seine**, nous n'avons pas trié entre les collègues qui étaient pour ceci et ceux qui étaient contre cela. Tout en portant clairement à la connaissance de chacun nos positions, nous avons aidé à rassembler ceux qui voulaient le maintien des 4 jours, ceux qui voulaient le samedi matin, et tous les autres. Nous n'avons pas non plus établi de gradation entre telle ou telle revendication.

- **A Paris**, la question des locaux se pose aussi. Quelle école construire, comment aider à la réussite de tous les élèves ?

- **(Julien)** Le décret se traduira par le contraire de ce qui avait été annoncé ; c'est n'importe quoi pour les rythmes des enfants.

- **(Jean)** Ce n'est pas au syndicat de choisir à la place des personnels : le décret donne le jour à une situation pire qu'avant et les collègues avaient envie d'y aller, le chemin de la CGT était donc tout tracé. Le SNUipp a joué son jeu pour faire cesser le mouvement, non pas tant par approbation du décret que parce que c'est un syndicat intégré, il a défendu ses copains du gouvernement.

- **(Yvon)** Il faut être clair ; la direction nationale du SNUIPP a approuvé le décret, a accompagné les réformes de Peillon, la loi d'orientation en premier, bien sûr, mais pas seulement.

- **(François-Xavier 76)** Il ne faut pas sous-estimer la mobilisation qui a eu lieu. Elle est, en soi, un phénomène intéressant. L'augmentation de l'amplitude de notre temps de travail doit aussi être dénoncée par la CGT.

- **(Antoine)** Je doute que les municipalités soient en mesure de payer ce qu'elles promettent.

Participer aux instances de préparation

- **Dans les Alpes Maritimes**, nous avons envoyé une copine au collectif de discussion organisé par la mairie de Nice. Elle a pour mandat de ne pas participer au vote et de refuser tout élargissement de la pause méridienne. La question se pose de participer ou non aux instances qui se mettent en place. N'avons-nous pas intérêt à y aller pour contribuer à éviter le pire ? Et si nous y allons, faut-il participer au vote ? Il faut une ligne claire en tout cas, la gratuité des activités et une situation permettant de limiter les dégâts pour les collègues.

- **Dans le Var**, il y a le cas de La Seyne sur Mer. C'est une ville où les choses se préparent pour 2014. La préparation est sérieuse, le maire consulte les directeurs d'école, en lien avec l'IEN. Les territoriaux, avec un puissant syndicat CGT, posent leurs exigences. Quelle position prendre quand les autres négocient ? Devons-nous y aller ?
- **En Meurthe-et-Moselle**, le SDEN participe aux discussions.
- **Les camarades de la Seine Maritime** participent au comité de suivi, dans certaines communes, pour y dénicher des informations.
- **Dans les Hauts-de-Seine**, nous sommes opposés à la participation aux comités de suivi. On ne connaît pas l'avenir du décret ; si c'est vraiment le bazar à l'automne ; avec les municipales, tout pourrait bien être remis en question. Nous sommes contre, pas question d'être associés à la mise en place.
- **(Yvon)** Ce n'est pas l'UNSEN qui donnera une orientation à ce sujet, ce sont les SDEN qui décident.

Le lien avec la CGT des services publics

- **Dans le Var**, il se fait avec les camarades territoriaux autour de Brignoles, c'est un peu plus compliqué à La Seyne-sur-Mer : dans l'UL, la CGT ne comprend pas ce qui se passe, ni les réactions des personnels enseignants ; il faut mener des explications. Au final, lorsque l'on s'est compris, les choses peuvent avancer.
- **Dans l'Allier**, notamment à Montluçon, ville la plus peuplée du département, le point d'appui, ce sont les territoriaux, le travail commun se fait.
- **Dans la Loire**, travail commun productif avec les territoriaux.
- **En Seine-Saint-Denis**, il y a eu des AG de grèves communes avec les agents territoriaux.
- **(Yvon)** Globalement, la réforme a un impact différent sur les personnels territoriaux, selon leur catégorie : les animateurs se sentent victimes, les autres beaucoup moins, et sont même parfois favorables au décret. Ces différences se retrouvent aussi dans la CGT. Les mairies essaient parfois d'acheter certaines catégories du personnel.
- **(Antoine)** Le procédé consistant à "acheter" certains territoriaux ne fonctionne pas forcément si bien que cela. Ainsi, à Paris, Delanoé a proposé un plan de "déprécarisation" des personnels (animateurs et affaires scolaires). Mais la boîte à promesses ne fonctionne pas aussi bien que prévu ; face à la réalité, les personnels sont en train d'organiser la lutte.
- **Jérôme** est intervenu pour peser sur l'organisation du débat, pour essayer d'aider à ce qu'il sorte quelque chose de ce débat, que ce ne soit pas seulement une juxtaposition de témoignages. Que serait-il possible de décider ? Yvon a aussi insisté sur le fait que tous ces témoignages nous étaient bien utiles et qu'il était dommage qu'ils ne nous soient pas parvenus avant.

→ Deuxième partie du débat : le PEDT.

Une brève introduction permet de rappeler que ce PEDT s'inscrit dans une ligne générale de décentralisation, d'assèchement du service public de l'Éducation nationale, voire de destruction à terme. Les choses sont plus avancées dans le secondaire mais se mettent en place dans le premier degré. Ensuite, il est rappelé le lien entre APC et PEDT. Enfin, il s'agit de pointer ce qui, d'ores et déjà, dans la circulaire permet des brèches et la prise en main de compétences par les municipalités.

• **(Jérôme 89)** Nous sommes, avec le PEDT, face à une obligation larvée. Et les dangers sont plus que réels, ainsi, le Réseau des villes éducatrices de France (lié au PS) est très clair : « Nous voulons des compétences ». La Ligue de l'Enseignement est dans le même état d'esprit.

• **(Antoine 75)** Justement, des assises ont été organisées à Paris par la Ligue de l'Enseignement. Ils ont parlé de compétences partagées. Ils ont pris position pour l'assouplissement des normes d'encadrement du ministère de la jeunesse et des sports et ont également approuvé l'idée que pour que la CAF finance des activités de mineurs, elles doivent, dans notre cas, être encadrées par un PEDT. Ils ont aussi demandé la possibilité de recruter des gens sans qualification pour diriger les moments péri éducatifs. Leur idée directrice est que l'État soit un donneur d'ordre, ait le rôle d'encadrement et que les personnels soient décentralisés.

Enfin, la décentralisation/privatisation avance, par exemple, dans la moitié des écoles parisiennes, le chauffage est géré par le privé.

• **(Elena 03)** Le rouleau compresseur de la décentralisation est en marche. On en vient à poser la question en ces termes : école publique ou école communale ? En zone rurale, un autre problème vient se greffer, celui des communautés de communes. Va-t-on leur donner la compétence école ? Nous n'en sommes plus à nous poser la question. Dans l'Allier, beaucoup de communes sont déjà sous pression de la part des communautés « Vous nous donnez l'école, ou vous avez les fonds coupés ».

• **(Olivier 09)** Il y a de plus en plus une rupture de notre État républicain ; ils veulent la suppression des départements.

• **(Marc 45)** Des compétences de l'État s'en vont. On saucissonne l'enseignement, le travail et des tas d'autres choses. Cela correspond complètement à la propagande officielle, aux ordres des marchés financiers : « On ne règlera pas tout par l'État ». Mais, avec tout ça, les communes n'auront pas d'argent. Comment vont-elles faire ?

• **(Fabienne 93)** Le PEDT pourrait bien toucher les collèges. Il n'est qu'à regarder les plans des nouveaux collèges (ceux du 21^{ème} siècle) : un bunker au centre et, à la périphérie, les bâtiments destinés aux matières considérées comme annexes (EPS, Arts Plastiques, Éducation Musicale). Dans ces bâtiments, on pourra faire venir des gens ne relevant pas de l'Éducation nationale. En osant un parallèle avec les écoles, on pourrait dire que le bunker est réservé aux activités scolaires et les autres bâtiments aux APC et au périscolaire.

Il faut aussi évoquer les rapprochements et fusions de structures (comme lycée et collège ou écoles intercommunales). Le PEDT n'est certes pas obligatoire, mais nous n'avons absolument pas la main sur ce qui pourrait s'y décider en cas de mise en place.

• **(Jean-Michel 71)** Les écoles rurales constituent, pour le ministère, des gisements d'économies possibles.

• **(Patrick 54)** En Meurthe-et-Moselle aussi se pose la question des communautés de communes. On commence à fléchir des élus pour cela, les compétences vont suivre. D'ailleurs, certaines communautés ont pris en charge les compétences petite enfance et éducation.

Il y a d'énormes inégalités entre les communes et de sacrées différences, en particulier entre zone urbaine et zone rurale. Il nous faut rester attachés aux communes et départements.

• **(Valérie 83)** Elle découvre les risques d'extension du PEDT au second degré (la fameuse phrase de la circulaire du 20 mars : « *Le PEDT [...] peut aller jusqu'à s'ouvrir [...] à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de la maternelle au lycée.* »)

La région PACA met peu à peu en place un projet à long terme, celui de travailler sur temps scolaire avec les ordinateurs personnels des élèves. Cela fait de sacrées économies. Un autre recours assez important pour régler l'épineuse question du financement est de donner des délégations de service public à des privés.

- **(Jérôme 89)** Comment faire que les idées que nous portons soient aussi portées ailleurs dans la CGT ? C'est une question essentielle, nous avons vu avec les rythmes que nous étions isolés dans la confédération. Avec qui devons-nous et pouvons-nous travailler pour construire la résistance au PEDT ? Nous avons un important travail syndical à mener.

Qui va intervenir dans la construction du PEDT ? Quel sera le cahier des charges ? Il existe un risque d'éparpillement, chacun réfléchit dans son coin et le maire centralise.

Il y a un autre problème : pour le moment la décentralisation ne fait pas forcément problème pour nos collègues. Les TOS décentralisés, par exemple, ne se plaignent pas forcément. Dans ce cadre, quand les communes diront : financièrement parlant, nous sommes la solution, il est possible que nos collègues entrent dans le dispositif sans état d'âme.

- **(Elena 03)** En Auvergne, un LP va fermer. Les choix de la région Auvergne sont clairs : pas un mot des aspirations des jeunes, ni des besoins, on ne parle que de l'employabilité, l'adaptation aux besoins patronaux.

- **(Virginie 33)** Sur bien des questions, notre avis importe peu ; on ne consulte pas les enseignants. Nous pouvons faire remonter des exigences, mais dans un tel cadre, il sera difficile d'imposer notre point de vue, notre conception de l'école.

Pour ce qui est de l'interprofessionnel, il est difficile de trouver sa place dans une UL. Néanmoins, un travail commun entre le SDEN et le syndicat des territoriaux va commencer à Bordeaux.

- **(Stéphane 13)** La décentralisation a été bien vendue. Chez nous aussi la communauté de communes pose problème. Certaines communes se battent pour ne pas perdre des compétences destinées aux communautés d'agglomération, lesquelles se battent aussi pour ne pas en perdre face aux métropoles.

Le mérite de la situation, c'est que le débat d'idée est intense, et, contrairement à ce que craignent certains, nous ne sommes pas seuls contre tous.

- **(Pascale 76)** Nous suivons dans l'éducation le même chemin que celui qu'a emprunté avant nous la santé. Les missions de service public sont pérennes, mais on remplace le service public par des délégations.

- **(Catherine 69)** Effectivement, nous ne sommes pas seuls contre tous, nous sommes un syndicat inter degrés et nous appartenons à une confédération interprofessionnelle. Mais attention à bien se tourner vers l'interprofessionnel.

- **(François-Xavier 76)** Nous sommes en présence d'une vraie fausse décentralisation. Elle est vraie pour les personnels, mais pas pour les structures, quand on s'oriente vers un passage des communes aux communautés de communes. Les élections territoriales viendront ensuite appuyer cette volonté politique. Ce n'est pas décentralisation, mais suppression de certaines structures (départements et communes) au profit d'un échelon intermédiaire.

- **(Yvon Sec nat.)** Il nous faut partir de ce que nous voulons mais regarder aussi ce que nous pouvons empêcher. Nous négocions à la marge des mesures catégorielles, mais ce n'est pas à la hauteur, nous n'avons pas assez de mutualisation, pas assez de réflexion commune, pour bâtir ensemble la riposte.

Résultat les mauvaises nouvelles continuent, la réalité prend le pas sur la fiction en matière de postes, de statuts. 2 000 AED vont être virés, conséquence de la fonte des crédits de fonctionnement du ministère. Ils seront remplacés par les EAP, au passage, il faudra rappeler à la FSU qu'elle était pour ce statut.

→ Troisième partie du débat : état des lieux des départements

- **(Hugo 91)** Le SDEN enregistre 20 nouvelles adhésions. La moitié s'explique par la façon dont les collègues sont traités par les IEN, voire les formateurs. Une lutte contre le non paiement et les mauvais traitements infligés aux stagiaires a aussi permis des adhésions.

- **(Jean-Michel 71)** Nous sommes face à une déstabilisation de l'École. Le discours est simple : à l'école, on souffre, il faut donc faire le moins d'école possible.

Les dotations en postes du ministère ne sont que de la poudre aux yeux. Dans le département, on risque de faire baisser le nombre d'enfants de deux ans scolarisés.

- **(Fabienne 93)** En Seine-Saint-Denis, 56 postes E vacants deviennent des postes de remplaçants. Quand au reste des remplaçants, c'est le dispositif précaire qui l'a en charge.

Par ailleurs, concernant les EAP, la circulaire indique qu'ils peuvent prendre en charge une classe « sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant ». Question pernicieuse, que se passe-t-il si le tuteur est absent ?

- **(François-Xavier 76)** Voici la situation après divulgation de la carte scolaire de la Seine Maritime. Le solde est positif de 36, mais, en réalité, il y a plus de fermetures que d'ouvertures. Concernant les remplaçants, il y a 24 remplaçants en moins, mais plus de postes à cause des contractuels recrutés au niveau M1.

Par ailleurs le dispositif « plus de maîtres que de classes » est plus ou moins fléchi, ce qui entraîne débats et controverses dans les écoles concernées et bloque, au moins partiellement le mouvement ; il s'agit donc, au final, de nominations hors du champ des élus paritaires.

- **(Virginie 33)** Le dispositif « plus de maîtres que de classes » compte 25 postes (1 par circonscription, il y en a 21, et 4 en plus). Ils sont tous implantés dans des écoles qui passent à 4 jours et demi en 2013. D'ailleurs, les parents de ces communes-là sont accablés de réunions jusqu'à la fin de l'année. 7 classes de deux ans ont été créées (15 à 17 élèves) ; question, que se passe-t-il l'année suivante ? Le résultat est que tout le monde s'est abstenu sur le vote de la carte scolaire en CTSD.

Par ailleurs, nous sommes en demande de moments d'échanges dans l'organisation, afin de débattre des pratiques et d'aider à construire des pôles école dans les SDEN.

- **(Jérôme 89)** Le ministre se réapproprie les inévitables avec son groupe de travail qui va retenir les qualifiés selon trois critères : le handicap et les difficultés sociales ; la séparation de conjoints avec enfants ; l'éloignement géographique.

En ce qui concerne les postes, la discussion le confirme, les dotations sont faméliqués.

Enfin, le recrutement des EAP n'est pas probant. Ainsi, dans l'académie de Dijon, ils en attendaient 50 et ils n'ont que 6 dossiers dont 4 recevables. Par ailleurs, le nombre de postes au concours baisse et nous allons, en général, nous trouver face à des ouvertures de postes non pourvues.